

COMMUNE DE GAMBSHEIM

ARRETE N°T2022/055 **PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R. 36, R. 37-1 et R. 225,
- VU** le Code Pénal et notamment son article R. 26-15,
- VU** l'avis favorable de la Collectivité Européenne d'Alsace, Unité Territoriale de Haguenau, en date du 03 août 2022,
- VU** l'avis favorable de M. le Préfet du Bas-Rhin n° 143/2022 en date du 16 août 2022,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'opération « Videz vos greniers – Marchés aux puces » organisée par l'Association "Les Joyeux Lurons de Gamsheim" le dimanche 18 septembre 2022, il y a lieu de prendre des mesures de restriction de la circulation et du stationnement de tous véhicules,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation de tous véhicules sera interdite :
- route Nationale (RD468) depuis le carrefour giratoire avec les routes du Rhin et de Weyersheim jusqu'à la rue de la Mairie
 - rue du Soleil
 - rue du Maréchal Leclerc (entre la route Nationale et la rue de la Gare)
 - rue de l'Ecole
 - rue de la Gare
 - rue des Vergers
- le dimanche 18 septembre 2022 de 5h00 à 22h00.
Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans ces limites sauf en ce qui concerne les exposants.
- ARTICLE 2 :** La circulation sera déviée par la rue de la Mairie et la route du Rhin.
- ARTICLE 3 :** Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus ne sont pas opposables aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.
- ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
 - Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace – D.A.E. – S.R.D. et bureau des transports,
 - Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
 - Monsieur le Président des "Joyeux Lurons de Gamsheim".

Fait à Gamsheim, le 5 septembre 2022

Le Maire



Hubert HOFFMANN